

30) Subvention d'un montant de 6.300.000. frs.CFA. accordée à la Commune de Saint-Denis pour de grosses réparations à entreprendre sur ses chemins communaux. Demande de prêt de 12.600.000. F.CFA. auprès de la C.C.C.E.

M.le Maire dans lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa note N°1736/114-PB en date du 17 Juillet dernier, M.l'Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées a fait savoir à M.l'Ingénieur de l'Arrondissement de l'Est qu'une subvention de 6.300.000. frs. CFA. avait été accordée à la Commune de Saint-Denis pour de grosses réparations à entreprendre sur ses chemins communaux.

Il lui demande de prendre contact avec la Municipalité pour l'établissement d'un avant-projet.

Le montant des travaux à exécuter étant de 18.900.000. frs.CFA. la Commune peut solliciter un emprunt de 16.300.000. frs.CFA. et inscrire la différence sur le budget 1965.

En conséquence, je vous demande, Messieurs, de me faire connaître votre avis sur l'opportunité de solliciter un emprunt de 16.300.000. francs CFA. auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE.

Le Maire : Je demande au Conseil de prendre une décision urgente. Il est en effet important que nous prenions rang car toutes les Communes ont accepté cette subvention et déjà sollicité des prêts.

Nous n'avons pas encore fixé tous nos besoins mais verrons incessamment cette question avec notre Ingénieur-Conseil pour établir un ordre d'urgence.

Messieurs, je mets aux voix l'adoption du rapport.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Ouf le rapport du Maire,

Après en avoir délibéré,

Vote à l'unanimité la demande d'emprunt de 16.300.000. francs à contracter auprès de la CAISSE CENTRALE DE COOPERATION ECONOMIQUE aux conditions Habituelles de cet Etablissement, et s'engage à inscrire en dépenses obligatoires au budget de la Commune les semestrialités d'amortissement et d'intérêts correspondants.

Donne pouvoir au Maire et, en son absence, au Premier Adjoint, de signer la convention de prêt à intervenir et tous actes relatifs à l'emprunt considéré.

Il est, en outre, précisé que les subventions qui viendraient à être allouées par l'Etat après la réalisation du prêt, devront obligatoirement être affectées, après leur encaissement, à des remboursements anticipés.

X

X X

M. MESNIER : Je profite de ce que nous sommes tous réunis aujourd'hui pour remercier le Conseil Municipal du geste qu'il a eu, sur la proposition de mon collègue EVAN, pour la Mémoire de VERDUN. J'ai reçu un mot de M.GENEVOIX, Président du Comité de Verdun, qui m'a prié de vous remercier également tous au nom de ce Comité.

Applaudissements !

X